

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2014

---

FACILITER L'EXERCICE, PAR LES ÉLUS LOCAUX, DE LEUR MANDAT - (N° 1725)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
M. Poisson

-----

### ARTICLE 1ER B

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cet alinéa est redondant. L'utilisation des ressources d'une collectivité à des fins personnelles est qualifiée de détournement de fonds publics. Un tel comportement est déjà sanctionné par la loi.